

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1886

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association les Lyonnais de New York**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la communauté urbaine de Lyon a pour ambition de faire entrer l'agglomération lyonnaise dans le club des quinze premières métropoles européennes.

Le développement de la métropole lyonnaise s'inscrit dans une double perspective :

- celle d'une métropole attractive, rayonnante et compétitive à l'échelle européenne qui dispose d'une masse critique et d'une visibilité reconnue dans plusieurs domaines d'excellence,

- celle d'une alternative à la région parisienne pour la localisation du tertiaire supérieur : enseignement supérieur, recherche, agences internationales, ingénierie, marketing mais également sièges sociaux de groupes internationaux, sensibles aux grands projets d'infrastructures (développement de l'aéroport, extension d'Eurexpo...).

Pour réaliser ces ambitions, l'agglomération lyonnaise développe des stratégies d'alliances dans le cadre des réseaux de villes aux échelles régionales avec Grenoble et Saint Etienne en particulier, interrégionale avec Marseille et européenne avec Barcelone, Milan et Stuttgart.

La création de l'association les Lyonnais de New York contribue à une plus forte lisibilité de Lyon aux Etats-Unis et permet de promouvoir Lyon comme métropole internationale.

Les contacts fructueux noués à l'occasion du déplacement du président de la Communauté urbaine aux Etats-Unis en janvier 2003 et le succès remporté par la délégation parisienne du Grand Lyon ont suscité l'envie, de la part notamment de représentants de la communauté francophone de New York, de développer des initiatives de même nature outre Atlantique. Cette volonté a conduit à la création d'une association les Lyonnais de New York présidée par le célèbre chef lyonnais installé à New York, monsieur Daniel Boulud.

Les projets développés par cette association s'adressent aux personnes nées dans le Grand Lyon -ou ayant vécu dans cette agglomération et y restant attachées- mais résidant aujourd'hui à New York et dans les Tristate (Etats du Connecticut, New Jersey et New York). Aujourd'hui, on estime que 3 000 personnes répondent à ces critères.

Le siège social de l'association est fixé à la délégation parisienne du Grand Lyon : 2, rue de Villersexel - 75007 Paris. A New York, l'association est domiciliée dans les locaux de la société Quint Amasis au 55 Fifth avenue - 18th étage - New York, dirigée par un Lyonnais, monsieur Bruno Dellinger, qui apportera la coordination logistique nécessaire à la mise en œuvre des différents projets. Cette initiative bénéficie sur place du soutien de plusieurs partenaires comme le consulat de France, l'Alliance française ou la Chambre de commerce franco-américaine.

Pour l'année 2004 l'association s'est fixé plusieurs objectifs :

- l'organisation d'un premier événement à caractère culturel et économique à l'attention des Lyonnais de New York dès le premier trimestre 2004,
- l'animation du réseau,
- l'interface entre les Lyonnais de New York et la délégation parisienne du Grand Lyon,
- la promotion des manifestations auprès des médias en France et aux Etats-Unis.

A l'instar de la délégation parisienne, les Lyonnais de New York renouant avec leur ville de naissance ou d'adoption, contribueront à la promotion de l'image et de l'identité culturelle, économique, patrimoniale ou sportive de notre agglomération. Ils seront les meilleurs ambassadeurs de celle-ci aux Etats-Unis. C'est pourquoi la Communauté urbaine se propose d'accompagner et de soutenir le développement des activités de cette association.

Compte tenu de l'intérêt des objectifs poursuivis par cette association et des retombées positives que l'on peut attendre de son action sur le rayonnement international de l'agglomération lyonnaise et si ces dispositions recueillent l'agrément du Conseil, il lui est proposé d'accepter que la Communauté urbaine soit membre de l'association les Lyonnais de New York .

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association les Lyonnais de New York en tant que membre de droit.

b) - le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 40 000 € pour l'exercice 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention.

3 - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,